

# Communiqué

Le scandale de la prison civile de Nouakchott dénoncé par le journal **POINTS CHAUDS** et que l'opinion publique nationale a suivi dès son déclenchement, suit depuis quelques temps, une trajectoire incompréhensible.

En effet, au lieu d'assister à une enquête permettant de faire la lumière sur cette affaire, avec la détermination des responsabilités, c'est un dossier d'accusation contre les journalistes qui se retrouve au premier plan.

La liberté provisoire accordée au Directeur Général Moulay Najim Ould Moulay Zeine, laisse planer injustement un doute sur son éventuelle implication, alors qu'il ressort sans équivoque des éléments du dossier que le seul rôle joué par le Directeur Général du Journal **POINTS CHAUDS**, est d'avoir accompli son devoir et son métier de dénoncer une affaire qui menaçait d'éclabousser tout le pays

Le maintien en prison du journaliste reporter de **POINTS CHAUDS**, Adel Ould Sejad, auquel le parquet a reproché de n'avoir pas informé à temps les autorités, constitue une violation flagrante de la loi sur la presse qui garantie au journaliste le droit de publier l'information en toute indépendance. Etant entendu d'ailleurs que le procédé de dépôt légal avant la diffusion du journal, constitue à lui seul une garantie suffisante pour ces autorités d'être informées avant publication.

Les partis, qui ont suivi cette affaire depuis son début, sont étonnés de constater que le fait d'accomplir son devoir d'informer n'a conduit qu'à l'emprisonnement arbitraire des journalistes chose qui constitue une violation d'un droit reconnu universellement, celui d'informer en toute indépendance.

Pour tous ces motifs, nous partis signataires du présent communiqué :

**Condamnons énergiquement l'arrestation et le maintien en prison de journalistes quels qu'ils soient lorsqu'ils n'ont fait qu'accomplir leur devoir ; celui d'informer avec preuve à l'appui**

**Demandons la libération sans condition de monsieur Adel Ould Sejad, journaliste reporter du journal POINTS CHAUDS ainsi que le non lieu pour le Directeur Général du même journal**

**Considérons que l'irrespect des procédures et les violations flagrantes dans le cadre de cette affaire, sont de nature à remettre en cause toute initiative de la réforme de la loi sur la presse.**

**Appelons l'ensemble des partis politiques, ONG de défense des Droits de l'Homme et acteurs de la société civile à dénoncer les irrégularités constatées.**

<u>Les partis signataires</u>	<u>Pour le Parti</u>	
1 Parti SAWAB	Md Yehdih O/ Breideleil	
2 Union Pour la Démocratie et le Progrès (UDP)	Naha Mt Mouknass	
3 Alliance Populaire Progressiste (APP)	Messaoud Boulkheer	
4 Union des Forces de Progrès (UFP)	Mohamed O/ Maouloud	
5 Renouveau Démocratique (RD)	Moustapha O/Abeidrahman	
6 Front Populaire (FP)	Chbeh Chekh Melannine	
7 Rassemblement des Forces Démocratique (RFD)	Mohd Abel O/ Haïbelt	
8 Parti Union Démocratique et Sociale (PUDS)	Mohfoud O/ Azziz	
9 Union Nationale pour la Démocratie et Développement (UNDD)	Fadi Ibrahime	
10 <u>Le Bloc des partis</u>	Le Prt Ba Mamadou Alassan	
11 Parti pour la liberté l'Égalité et la Justice (PLEJ)	==	
12 Parti Mauritanien de Démocratie de l'Environnement (PMDE)	==	
13 l'Alliance pour la Justice et la Démocratie (AJD)	==	
14 Parti des Travailleurs Mauritaniens (PTM)	==	
15 (PTUN)	==	

Fait à Nouakchott le 19 /11/ 05

